



SALAIRES OUVRIER (applicables depuis le 1^{er} avril 2014)

Grille des salaires OUVRIERS

CATÉGORIE PROFESSIONNELLE		COEF-FICIENT	SALAIRE MENSUEL MINIMAL (POUR 35H HEBDOMADAIRE SOIT 151,67H MENSUELLES)	TAUX HORAIRE MINIMAL POUR 35H HEBDOMADAIRES
Niveau I Ouvrier d'Exécution	Position 1	150	1 428,73€*	9,42 €*
	Position 2	170	1 478,78€	9,75€
Niveau II Ouvrier Professionnel		185	1 547,03€	10,20€
Niveau III Compagnon Professionnel	Position 1	210	1 735,10€	11,44€
	Position 2	230	1 883,74€	12,42€
Niveau IV MO/Chef d'équipe	Position 1	250	2 033,89€	13,41€
	Position 2	270	2 182,53€	14,39€

* Aucune rémunération ne peut être inférieure au SMIC, soit 9,67€ de l'heure ou 1466,62€ mensuel pour 151,67h, et ce depuis le 1^{er} janvier 2016



SALAIRES ETAM (applicables depuis le 1^{er} avril 2014)

Grille des salaires ETAM

NIVEAUX	SALAIRE MINIMAL MENSUEL APPLICABLE POUR LES ENTREPRISES DONT L'HORAIRE EST DE 35 HEURES HEBDOMADAIRES OU EN MOYENNE SUR L'ANNÉE, SOIT 151,67H MENSUELLES
A	1461,84 €*
B	1 594,74€
C	1 722,23€
D	1 871,35€
E	2 016,13€
F	2 236,54€
G	2 491,51€
H	2 824,29€

* Aucune rémunération ne peut être inférieure au SMIC, soit 9,67€ de l'heure ou 1466,62€ mensuel pour 151,67h, et ce depuis le 1^{er} janvier 2016

